

38^{ème} Festival du Court Métrage de Vélizy-Villacoublay / édition 2026

**2 Compétitions Nationales
vendredi 2 mai (Premières Œuvres)
et samedi 3 mai à 20h30**

***organisé et animé par le Ciné-Club de Vélizy
produit par l'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy***

RÈGLEMENT DU FESTIVAL

Dates et lieu de projection

**Le Festival a lieu les vendredi 22 mai et samedi 23 mai 2026 à 20h30 à :
l'Onde, théâtre centre d'art de Vélizy-Villacoublay - 8 bis avenue Louis Breguet
78140 Vélizy-Villacoublay.**

Vendredi 22 mai : Compétition Nationale Premières Œuvres

Samedi 23 mai : Compétition Nationale

Participation

1. Le Festival du Court Métrage de Vélizy-Villacoublay est ouvert à toute production de court métrage française.
2. La compétition est ouverte aux films français de fiction ou d'animation (pas de documentaire), sur support DCP, dont le copyright est de 2025 ou 2026 et dont la durée n'excède pas 20 minutes, générique de fin inclus. Une tolérance pourra éventuellement être accordée par le comité de sélection du Festival.

Inscriptions

3. Les inscriptions sur le site FilmFest Platform proposé par l'Agence du Court Métrage peuvent commencer à partir du jeudi 23 octobre 2025.
4. Les inscriptions sur le site FilmFest Platform proposé par l'Agence du Court Métrage sont valables jusqu'au mercredi 11 mars 2026.

Sélection

5. Le comité de sélection du Festival est composé de l'ensemble de l'équipe du Ciné-Club de Vélizy, association Loi 1901 affiliée à la fédération Inter Film, et de toute personne compétente désignée par le Ciné-Club de Vélizy.
6. Les réalisateurs et producteurs sont informés de leur sélection dès que le film est définitivement retenu par le comité de sélection, et ce à partir de début avril 2026.
7. 10 films sont présentés le vendredi 22 mai en compétition pour le Prix du Public (800 €) et 12 films sont présentés le samedi 23 mai, en compétition pour le Prix du Public (800 €) et le Prix du Jury (800 €).

Présence des réalisateurs

8. Les prix sont attribués le soir de la projection. Il est vivement recommandé que le cinéaste en compétition soit présent lors de la projection de son film. En cas d'empêchement, il pourra être représenté par le producteur ou par une personne de l'équipe artistique ou technique.
9. Chaque cinéaste en compétition bénéficie au maximum de 2 entrées gratuites et d'une restauration pour 2 personnes. Sa présence et celle de son invité(e) doivent être confirmées au plus tard une semaine avant le début du Festival.
10. Une navette est organisée entre la gare Chaville - Vélizy (ligne C du RER) et le lieu de projection, entre 19h et 19h45. En fin de soirée, le retour vers Paris ou banlieue des cinéastes non motorisés est assuré par nos soins (taxis).

Jury

11. Le Jury est composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, et de représentants des partenaires du Festival.

Prix

12. Trois prix sont décernés durant le festival :

Prix du Public Première Œuvre	800 €, offert par l'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy
Prix du Public	800 €, offert par l'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy
Prix du Jury	800 €, offert par le Ciné-Club de Vélizy-Villacoublay